



**ACADÉMIE  
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ RECTORAL EN DATE DU 01 OCTOBRE 2020 ATTRIBUANT UNE CERTIFICATION  
COMPLÉMENTAIRE DANS LE SECTEUR DISCIPLINAIRE ARTS OPTION THÉÂTRE**

**SESSION 2020**

Le Recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand

**VU** l'arrêté ministériel du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, modifié par l'arrêté du 9 mars 2004, l'arrêté du 27 septembre 2005, l'arrêté du 30 novembre 2009 et par l'arrêté du 6 mars 2018,

**VU** la note de service n° 2004-175 du 19 octobre 2004;

**VU** le procès-verbal établi par le jury le 30 septembre 2020;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : La certification complémentaire dans le secteur disciplinaire Arts option Théâtre est attribuée, sous réserve des dispositions de l'article 7 de l'arrêté du 23 décembre 2003 relatif aux conditions d'attribution aux personnels enseignants des premier et second degrés d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires, aux enseignants dont les noms suivent :

- Claire LEBON, Professeur certifié Philosophie, LEGT Montdory, Thiers (63)
- Juliette MAZUR, Professeur des écoles, Ecole élémentaire le bourgnon Lempdes (63)
- François SAUVANOT, Professeur des écoles, Ecole élémentaire Le Chambon, La Monnerie-le-Montel (63)

**ARTICLE 2** : Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

*signé*

**Karim BENMILOUD**